

POLITIQUE TARIFAIRE 2011-2012

"Sur proposition du président ou du directeur de l'établissement, le CA définit la **politique générale de tarification** des actions de formation continue, compte tenu du coût global de la formation continue évalué chaque année. S'agissant des cycles de formation initiale ouverts au public de la formation continue, la tarification doit être déterminée de telle sorte que les ressources supplémentaires obtenues par conventions de formation professionnelle couvrent les coûts additionnels de structure et de gestion et les coûts pédagogiques dus à des aménagements particuliers d'enseignement." Décret 18 oct. 1985, art. 6

En préalable au cadre tarifaire sont ajoutés les principes suivants :

1 Indexation sur le taux INSEE

Le tarif 2011-2012 est augmenté a minima en fonction de la variation au cours des douze derniers mois de l'indice des prix à la consommation (IPC, série ensemble des ménages) relevé par l'INSEE en janvier 2011, soit 1,8 %. (source : <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=29&date=20110113>)

2 Tarifs dégressifs

En fonction de la négociation qui sera opérée par le service commun, un tarif dégressif pourra être proposé à une entreprise en fonction du nombre de stagiaires formés, selon la grille suivante :

nombre de stagiaires	1 à 5	6 à 10	> 11
montant de l'escompte	0% à 5%	5% à 10%	10% à 15%

3 Inscription à l'université

L'inscription à toute formation **diplômante** au titre de la formation continue engage le stagiaire à s'acquitter auprès du service commun, en supplément des frais de formation, des droits d'inscription universitaires, tels que fixés par arrêté annuel publié au J.O.

4 Procédure d'exonération des frais de formation

"Des exonérations peuvent être accordées par le président ou le directeur de l'établissement aux stagiaires dont les frais de formation ne sont pas pris en charge au titre de la formation professionnelle. Dans ce cas, le stagiaire concerné doit acquitter une **redevance minimale** fixée par le CA." Décret 18 octobre 1985, art. 6

Le Président donne délégation au seul directeur du service commun aux fins d'exonérer partie des frais de formation de l'année en cours.

La procédure d'exonération devra être achevée préalablement à l'inscription.

Toute personne désirant faire une demande d'exonération devra remplir un dossier dont la composition sera dûment affichée. Le dossier comportera, en particulier, tout document permettant de justifier de la situation particulière conduisant à la demande d'exonération ainsi que d'une demande motivée par le stagiaire.

Ce dossier sera examiné par une commission d'exonération présidée par le directeur du service commun. Cette commission se tiendra autant que de besoin.

Elle sera composée, outre le directeur, d'un cadre et d'un gestionnaire du service, d'un représentant des composantes, d'un représentant de la DIVE et d'un représentant de la Commission des Finances.

Il sera procédé annuellement, devant le CA, à un bilan de la politique d'exonération de la commission.

La redevance minimale est fixée à 50 €.

	2009/2010	2010-2011	2011-2012	% AUGMENTATION
RE FC/FI (Reprise d'Etudes Formation Continue/Formation Initiale)				
DUT TERTIAIRE	2 900 €	3 000 €	3 000 €	0,00%
DUT INDUSTRIEL	4 990 €	5 000 €	5 000 €	0,00%
LICENCE				
<500H	570 €	1 000 €	1 500 €	50,00%
>500H	2 900 €	3 000 €	3 054 €	1,80%
MASTER				
<375h	570 €	1 200 €	1 900 €	58,33%
>375h	2 900 €	1 200 €	3 800 €	216,67%
DOCTORAT				
	1 000 €	1 200 €	1 900 €	58,33%
DU en RE				
<150h			1018 € (6,56€/h)	
150h à 300h	4 173 €	5 000 €	2036 € (6,56€/h)	-59,28%
300h à 800h	570 €	1 000 €	3044 € (6,56€/h)	204,40%
>800h	1500€/2900€	1500€/3000€	5072€ (6,56€/h)	69,07%
CAS PARTICULIERS				
LICENCE INDUSTRIELLE (hors SUA) maintenance aéronautique	4 990 €	7 400 €	7 400 €	0,00%
Co-habilité INP Master SIGMA	4 990 €	6 500 €	6 700 €	3,08%
Agrégation	760 €	1 200 €	1 900 €	58,33%
tarif horaire	- €	12 €	8€ à 12,22€	1,80%
VA & VAE (Validation des Acquis et Validation des Acquis de l'Expérience)				
V.A.	- €	100 €	100 €	0,00%
PHASE 1 V.A.E.	650 €	671 €	100 €	-85,10%
PHASE 2 V.A.E.	860 €	888 €		
avec accompagnement (24heures)			1 490 €	
sans accompagnement			490 €	
Report VAE phase 2 2010 2011		pro rata module tarifs R.E. supra	888 €	
post VAE prescription atypique			430 €	

	2009/2010	2010-2011	2011-2012	% AUGMENTATION
FORMATIONS FC DIPLOMANTES				
			7,5€ / 15€	
DAEU				
Prise en charge	950	950	967,10€	1,80%
FORMATIONS QUALIFIANTES LANGUES				
cours collectifs/préparation à une certification inter ou intra	16 à 19€/h	13 à 17€/h	13€ à 17,30€	1,80%
FORMATIONS FC QUALIFIANTES (hors langues)				
formations inter	125€-255€/j	280-350€/j	entre 20€ et 40 €/h	
formations groupe/intra (en heures groupe)		125€/h	127,50€/h	2,00%
PRESTATIONS				
Intervention expertise/audit			70€ à 215€/h	
UTL (Université du Temps Libre)				
<i>frais de dossier par personne</i>	17,00 €	17,56 €	17,88 €	1,80%
CYCLES DE CONFERENCE				
1 conférence : prix unitaire :	12,50 €	12,91 €	13,14 €	1,80%
1 Conférence : prix en cycle :	10,00 €	10,3 €	10,52 €	1,80%
Inscription multiple à tarif unique (hors ateliers)	440,00 €	455 €	462,70 €	1,80%
ATELIERS				
par séance	15€-24€	25 €	25,45 €	1,80%